



HAL
open science

Concurrences et complémentarités entre agriculture et orpaillage en Guinée

Robin Petit-Roulet

► **To cite this version:**

Robin Petit-Roulet. Concurrences et complémentarités entre agriculture et orpaillage en Guinée. Afrique Contemporaine, 2024, 1 (277), pp.237-243. 10.3917/afco1.277.0237 . hal-04572385

HAL Id: hal-04572385

<https://hal.science/hal-04572385v1>

Submitted on 10 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Concurrences et complémentarités entre agriculture et orpaillage en Guinée

Petit-Roulet, R.,

Dans un village majoritairement agricole de Guinée, à plus de 200 kilomètres des sites miniers, au cours d'un entretien en mai 2023, un élu local souligne longuement que l'essor de l'orpaillage porte des effets négatifs sur sa localité : mobilité de la jeunesse qui ne participe plus aux activités agricoles, changement de mœurs, maladies, accidents... Faut-il selon lui interdire l'orpaillage et les mobilités minières ? : « *Ah non, surtout pas ! Ça ramène tellement d'argent, ça permet de faire construire le village !* ».

Depuis les années 2000, l'orpaillage connaît un fort développement dans le monde. La Guinée est un exemple de cette dynamique. La hausse du cours de l'or dans les années 2000 a favorisé l'essor de l'exploitation artisanale, activité rurale historique dans le pays. Dans un contexte de forte croissance démographique et de manque d'emploi, cette dynamique s'est accompagnée de l'émergence et l'intensification de mobilités de travail dirigées vers les zones minières (Bolay, 2016). Progressivement, l'orpaillage est devenu une source essentielle de revenus en Guinée. Près de 5% de la population active travaillent directement dans l'exploitation artisanale de l'or pour une production annuelle estimée d'environ 30 tonnes d'or, soit plus que la production d'or industrielle (MEEF, 2021). La Guinée exporte également des productions d'autres pays. Depuis 2020, l'or, provenant à plus de 70% d'exploitations artisanales, est devenu le premier produit d'exportation du pays¹.

Certains discours politiques ou médiatiques soulignent que l'essor de l'orpaillage et ses effets sur l'environnement portent atteinte au développement agricole. Basée sur des entretiens de terrain menés sur dix mois entre 2020 et 2023, cette recherche soutient, à l'inverse, que les interactions entre activités agricoles et minières dépassent la simple concurrence². Orpaillage et agriculture sont également complémentaires.

¹ D'après les bulletins de statistiques minières publiées par le Ministère des Mines et de la Géologie : <https://www.stat-guinee.org/index.php/autres-publications-ssn/109-ministere-des-mines-et-de-la-geologie>

² Un rapport publié par le Comité Technique « Foncier et Développement » détaille cette recherche (Petit-Roulet, 2023).

Concurrence pour l'usage des sols

L'essor récent de l'orpaillage transforme l'usage des sols. À l'occupation temporaire de l'espace par les activités minières, quelques mois à quelques années, succèdent des effets à plus long terme liés au travail du sol, du sous-sol et au traitement du minerai. Ces effets varient en fonction des techniques mises en œuvre. Depuis les années 2010, les activités d'orpaillage se mécanisent. De nouvelles formes d'extraction et traitement du minerai apparaissent en parallèle de l'exploitation manuelle. Trois formes principales d'exploitation minière à petite échelle peuvent être distinguées en Guinée. Dans le cas de la prospection par détecteur de métal, le travail du sol est très superficiel, quelques dizaines de centimètres, mais se déploie sur de vastes surface dans une forme « *d'hyper-mobilité* » des travailleurs (Dessertine, 2016). L'orpaillage par puits et galerie, continuité des formes historique d'exploitation minière, consiste à extraire à la pioche le minerai de plus forte teneur jusqu'à quelques dizaines de mètres de profondeur. Enfin, l'usage de marteaux-piqueurs et de pelles hydrauliques permet d'exploiter de grands volumes de minerai dans de petites mines à ciel ouvert. Le minerai, de faible teneur, sera ensuite concassé puis traité par concentration dans des laveries mécanisées. Dans l'orpaillage par puits, et plus encore dans la situation des petites mines, la transformation de l'espace est durable et ne permet pas une activité agricole postérieure sans un travail de réhabilitation qui ne semble jamais mis en œuvre.

Le développement de formes mécanisées de traitement du minerai renforce également la concurrence avec l'agriculture. D'une part, cette activité utilise des quantités importantes d'eau. D'autre part, elle génère des boues qui peuvent conduire à l'envasement des cours d'eau et à des envahissements localisés de boues. Enfin, l'utilisation croissante de produits chimiques (acides, mercure, cyanure) dans le traitement du minerai et la purification de l'or crée des pollutions qui portent des risques – encore peu évalués en Guinée – sur l'environnement et la santé humaine et animale.

Par ailleurs, l'essor récent de l'orpaillage s'accompagne d'une croissance de la population dans les régions aurifères, conséquence de l'arrivée de personnes espérant tirer un revenu direct ou indirecte de l'exploitation minière. Cela entraîne une extension des espaces urbanisés au détriment des surfaces dédiées à la production agricole et à l'élevage.

L'essor de l'orpaillage concurrence ainsi spatialement l'agriculture. Toutefois, certains lieux d'implantation de sites miniers ne présentent pas d'intérêt agricole, en particulier lorsqu'ils sont situés sur des cuirasses latéritiques superficielles.

Enfin, les transformations de l'usage de l'espace liées au développement de l'orpaillage sont localisées. Le paysage minier forme un réseau de sites d'exploitation et de lieux de vie des orpailleurs entre lesquels circulent main d'œuvre, capitaux, minerais, matériels et informations. Cet espace minier en « archipel » (Arrault, 2005) est en permanente évolution au gré des découvertes ou de l'épuisement des gisements. Cette situation rend difficile l'estimation des surfaces concernées. La superficie des sites actifs, très variables, a été estimée à 800 ha en 2017 (Levin Sources, 2017). Il est probable que l'orpaillage ait transformé les sols sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés à l'échelle du pays.

Compétition pour la rente minière et manque de régulation

Le Code minier guinéen encadre l'exploitation artisanale des ressources mais, peu adaptée, la réglementation est peu appliquée. Pour autant, loin de l'image d'une activité anarchique parfois véhiculée, l'orpaillage bénéficie d'un encadrement structuré au niveau des localités minières. Des institutions coutumières dédiées sont chargées de gérer l'activité au niveau local et d'assurer les conditions de son développement, notamment du point de vue sécuritaire (Lanzano & Arnaldi di Balme, 2017). En contrepartie, elles ont développé un système de prélèvements sur la production qui constitue une rente centralisée, en partie redistribuée localement.

La mécanisation de l'orpaillage depuis les années 2010 s'accompagne d'une remise en question du rôle central des autorités coutumières dans la gouvernance locale de l'orpaillage par de nouveaux acteurs qui cherchent à capter une part de la rente minière : collectivités locales, services administratifs déconcentrés et propriétaires fonciers. La compétition entre acteurs locaux pour l'accès à la rente minière se traduit par une faible régulation de l'orpaillage et la quasi-absence de travaux de réhabilitation des sites, au détriment d'un usage agricole postérieur.

Pour autant, la gouvernance de l'orpaillage contribue aussi au développement de plantations fruitières. En effet, dans les droits fonciers locaux zones minières, il y a une distinction entre les droits relatifs au sol et au sous-sol. La mise en exploitation minière d'une parcelle ne supprime pas les droits fonciers initiaux sur le sol. Au contraire, elle acte l'appropriation du foncier agricole. Ainsi, dans le cas où une personne est reconnue comme propriétaire du domaine mis en exploitation minière, elle bénéficie d'une indemnisation qui

peut constituer une rente³. Cette situation contribue à renforcer un enjeu foncier déjà marqué dans les zones minières en raison notamment du développement des mines industrielles. Cela favorise une dynamique d'individualisation du foncier qui se manifeste notamment par la mise en place de plantations pérennes. En effet, l'aménagement de l'espace au travers de la plantation se traduit par une appropriation du foncier (« *Quand tu plantes, c'est pour toi. Les cultures, chacun peut aller derrière toi* »⁴). En cas d'installation d'une mine industrielle, le planteur reçoit une indemnisation dont le montant est calculé par unité de surface et par arbre (MVAT, 2017). Dans le cas d'une mise en exploitation minière artisanale, le planteur peut refuser l'exploitation minière ou l'accepter. Dans ce cas, il bénéficiera d'une indemnisation dont les modalités peuvent varier localement. L'essor de l'exploitation minière, sous ses formes plus ou moins mécanisées, s'accompagne ainsi d'une croissance de certaines productions agricoles, en particulier la noix de cajou.

Complément de revenus agricoles

Dans un contexte de forte croissance démographique, l'essor de l'orpaillage en Guinée se traduit par la création d'opportunités d'emploi. Des études estiment le nombre d'actifs sur les sites d'orpaillage entre 170 et 240 000 orpailleurs et près de 50 000 fournisseurs de service (Levin Sources, 2017 ; MEEF, 2021). Aisément accessibles, les activités minières présentent des niveaux de revenus souvent supérieurs aux activités agricoles. S'ajoutent à cela un ensemble d'activités connexes (restauration, hébergement, commerce...) qui sont autant de perspectives d'emploi. L'orpaillage peut ainsi être considéré comme concurrent de l'agriculture pour la main d'œuvre au niveau des localités minières comme à l'échelle nationale. En effet, nourries par les niveaux de revenus dans l'orpaillage, des mobilités de travail originaires de tout le pays et de la sous-région sont dirigées vers les zones minières. Ainsi, une partie de la main d'œuvre auparavant impliquée dans les activités agricoles s'engage dans l'exploitation minière. Cela participe à une certaine raréfaction de la main d'œuvre en milieu rural et à la hausse du coût du travail agricole salarié.

Toutefois, agriculture et orpaillage sont également complémentaires. D'une part, l'afflux de population et la création de richesse liée à l'orpaillage se traduit par une hausse de la demande en produits agricoles et une inflation locale ce qui peut stimuler la production vivrière. D'autre part, les revenus des deux activités sont complémentaires. Ainsi,

³ Ce n'est pas le cas pour les domaines fonciers sous régime villageois, c'est-à-dire gérés collectivement et non appropriés (pour plus d'informations sur les régimes fonciers en Guinée, voir par exemple Benkalha *et al.*, 2016).

⁴ Entretien avec un responsable coutumier d'une localité minière

l'agriculture finance les mobilités d'une partie des orpailleurs et les débuts de l'exploitation minière. Durant leur période de mobilité, une partie des orpailleurs utilisent les revenus miniers pour financer une activité agricole directement ou au travers de leur unité familiale (achat de semences, intrants et services, emploi de salariés). Les transferts des revenus miniers de la part des orpailleurs à leurs parents constituent également un financement indirect de l'agriculture. Ils contribuent en effet à couvrir des dépenses de consommation ou financer la production agricole. Des personnes et des familles pratiquent ainsi une pluriactivité orpillage-agriculture⁵.

Par ailleurs, l'orpillage est majoritairement une activité transitoire. L'implication dans les activités minières se fait principalement sur des durées restreintes en raison des difficultés de travail, de la dureté des conditions de vie dans les sites miniers, des risques encourus dans les mines et des espoirs de gain supérieurs à la réalité. Après quelques semaines à quelques années dans les mines, les orpailleurs s'orientent vers d'autres activités, notamment l'agriculture dans leur village d'origine.

Les revenus d'orpillage contribuent ainsi au financement de l'agriculture en Guinée. Dans un contexte de croissance démographique et de faibles opportunités d'emploi en milieu rural, les activités et les mobilités minières jouent un rôle essentiel de réponse à la pauvreté rurale. De manière ponctuelle, aller dans les mines permet d'éviter une décapitalisation ou un endettement, par exemple en cas de mauvaises récoltes. De manière chronique, l'orpillage est une source de revenu complémentaire ou principale pour des personnes qui ont de faibles revenus agricoles.

Perspectives : une opportunité de revenus fragile

L'agriculture guinéenne, premier secteur d'emploi, fait face à plusieurs défis. Malgré une dynamique d'urbanisation, la population rurale est en croissance ce qui conduit, en moyenne, à une diminution des surfaces cultivables par actif. Par ailleurs, le changement climatique accroît la variabilité des pluies et les risques de pertes de rendement. L'orpillage, parce qu'il est accessible aux plus pauvres et propose des revenus complémentaires à l'agriculture, contribue à la résilience rurale.

Les conditions qui ont permis le développement récent de l'exploitation minière artisanale sont toujours d'actualité. Le cours de l'or est à un niveau très élevé, supérieur à 2000 US\$ par once soit plus de quatre fois sa valeur au début des années 2000. De nouveaux gisements

⁵ Cette complémentarité est également soulevée dans d'autres pays en Afrique de l'Ouest, voir par exemple les travaux de Ouédraogo (2019) sur le Burkina Faso.

continuent d'être mis en exploitation. Ainsi en 2021, de l'or a été découvert au nord-ouest du pays, dans une région qui n'avait pas de passé minier, conduisant à de forts mouvements de population. Enfin, la croissance démographique se poursuit. Suivant les prévisions, la population guinéenne pourrait doubler d'ici 20 à 50 ans. L'orpaillage peut contribuer à répondre à la demande croissante d'emplois et de revenus. Toutefois, son avenir est incertain. En effet, la mécanisation des activités extractives s'accompagne d'une moindre distribution de la richesse créée qui résulte d'un double processus : concentration de la valeur ajoutée au profit des investisseurs et exclusion de certaines catégories sociales de l'emploi dans les formes mécanisées d'orpaillage. D'autre part, l'exploitation artisanale de l'or est en concurrence avec le développement de mines industrielles, peu pourvoyeuse d'emplois. Le choix du modèle d'exploitation minière est un ainsi enjeu politique majeur. Enfin, la perspective d'un épuisement progressif de la ressource est un défi. Il importe d'utiliser les revenus de l'orpaillage comme levier de développement d'activités économiques alternatives. Parallèlement, la régulation des activités minières artisanales doit être renforcée et étendue aux questions environnementales et de réhabilitation des sites. Cela implique une reconnaissance des institutions locales de gouvernance de l'orpaillage, connues et acceptées par les orpailleurs, et par le développement de dispositifs adaptés d'accompagnement de l'activité informelle.

Comme le soulignait l'élu local en introduction, la question n'est pas d'interdire l'orpaillage mais des conditions à mettre en œuvre pour que son développement permette de lutter durablement contre la pauvreté.

Références

Arrault, J.-B., (2005), « Du toponyme au concept ? Usages et significations du terme archipel en géographie et dans les sciences sociales », *L'Espace géographique*, n°4, vol. 34, p. 315- 328.

Benkalha, A., Diallo, B., Diawara, I., Faye, I. M., Hochet, P. & Rey, P., (2016), *Étude sur la situation et les enjeux du foncier rural en Guinée : Rapport d'état des lieux*, Paris, AFD - Insuco - Gret.

Bolay, M., (2016), « ‘‘Il faut être là où l'or sort !’’ De l'itinérance temporaire au maintien d'un mode de vie mobile chez les orpailleurs de Haute Guinée », *Stichproben*, n°30, vol. 16, p. 111- 135.

Dessertine, A., (2016), « From pickaxes to metal detectors: Gold mining mobility and space in Upper Guinea, Guinea Conakry », *The Extractive Industries and Society*, n°2, vol. 3, p. 435- 441.

Lanzano, C. & Arnaldi di Balme, L., (2017), « Des “puits burkinabè” en Haute Guinée : processus et enjeux de la circulation de savoirs techniques dans le secteur minier artisanal, *Autrepart*, n°2, vol. 82, p. 87- 108.

Levin Sources, (2017), *Diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée*, Cambridge, Levin Sources.

MEEF, (2021), *Plan d'action national pour l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE)*, Conakry, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

MVAT, (2017), *Manuel d'opérations sous forme de « lignes directrices » pour l'expropriation pour cause d'utilité publique et la compensation des terres et des ressources naturelles en République de Guinée*, Conakry, Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Conakry.

OUEDRAOGO, L., (2019), *Orpaillage artisanal et développement rural* (Thèse de doctorat en Agroéconomie), Québec, Université de Laval.

Petit-Roulet, R., (2023), *Effets du développement et de la transformation de l'orpaillage sur les dynamiques foncières en Guinée*, Paris, Comité Technique « Foncier & Développement » (AFD, MEAE).